

Dossier de presse

La France, la Wallonie et la Flandre s'allient pour contrer le déficit de reboisement dans la région transfrontalière

Conférence de presse et plantation du 20 novembre 2017 à Vaux-sur-Sûre

A la Sainte Catherine, tout bois reprend racine. Cet adage bien connu des jardiniers marque aussi le début de la saison des plantations en forêt qui s'étale de novembre à avril-mai. Ce reboisement de nos forêts, nécessaire à l'économie locale et à l'environnement (stockage du carbone), est cependant menacé. Depuis plusieurs décennies, en effet, les surfaces replantées ne compensent plus les surfaces exploitées et de nombreuses parcelles restent en friche après la mise à blanc. Face à ce constat alarmant, plusieurs projets et initiatives se mettent en place pour stimuler le reboisement en Wallonie et dans les régions voisines.

La problématique du déficit de reboisement et ses conséquences

Par Emmanuel Defays, directeur général de l'Office économique wallon du bois, e.defays@oewb.be – 084 46 03 42



Des chiffres éloquentes

Selon les données de l'Inventaire permanent des Ressources forestières de Wallonie, le taux de prélèvement annuel des essences résineuses, c.-à-d. le rapport entre l'accroissement annuel et le volume de bois récolté, atteint les 135 % en Wallonie. En d'autres termes, la Wallonie rogne inexorablement son capital résineux. Cette surexploitation touche principalement l'épicéa (taux de prélèvement de 150 %) et affecte en particulier la forêt privée, où les taux de prélèvement atteignent des sommets : 151 % pour les résineux en général et 163 % pour l'épicéa en particulier. Des chiffres qui interpellent quand on sait que le résineux représente près de 78 % du volume récolté annuellement et une proportion plus importante encore de la valeur ajoutée.

Quel avenir pour le résineux ?

Aujourd'hui, ce sont 6 ha d'épicéas qui disparaissent quotidiennement. A l'horizon 2040, les prévisions ne sont pas rassurantes : les volumes annuels disponibles devraient progressivement passer de 2.500.000 à 2.000.000 m³, une diminution annuelle de 500.000 m³ qui représente 20 % de la production, mais aussi, à titre d'exemple, la consommation d'une grosse scierie industrielle. A politique inchangée, la Wallonie s'oriente donc vers une raréfaction de sa matière première résineuse. Le trou ainsi creusé ne pourra être résorbé qu'au terme d'un cycle de production, soit 50 à 60 ans !

Des impacts économiques et sociaux

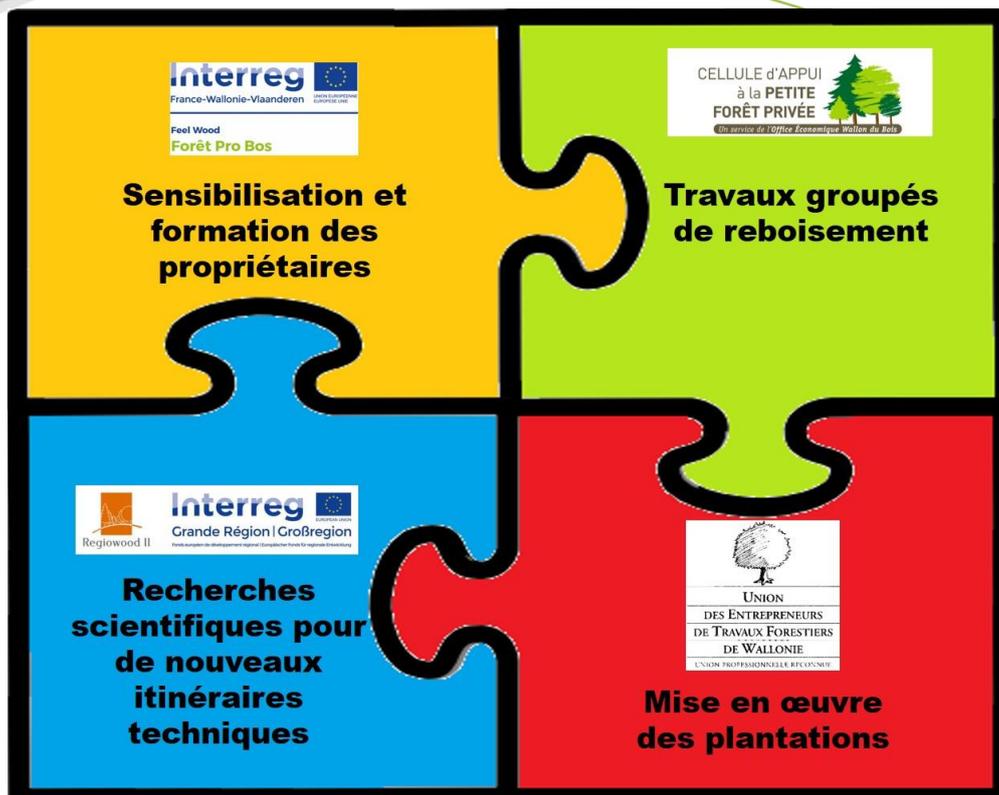
Les lois du marché étant implacables, les tensions créées sur l'approvisionnement s'accompagneront de pressions sur les prix. L'activité économique et la rentabilité des entreprises s'en retrouveront affectées, allant de pair avec des pertes d'emplois et des fermetures d'unités de production. Les scieries ne seront pas les seules en ligne de mire, ce sont aussi tous les autres utilisateurs de bois ronds et de produits connexes qui risquent de boire la tasse : producteurs de panneaux et de pellets, chantiers de découpe, etc.

En choisissant de reboiser, les propriétaires, qu'ils soient privés ou publics, contribuent à générer des emplois, ou à tout le moins à les pérenniser, dans la filière bois wallonne. Ils favorisent la création et le maintien d'entreprises, mais surtout d'un savoir-faire difficile à reconstruire s'il disparaissait. En plus de conserver le tissu social, les actions de reboisement constituent une solution de plus en plus appréciée par ceux qui cherchent à diversifier leurs placements en cette période où les comptes d'épargne ne rapportent plus grand-chose. A court, moyen ou long terme, le reboisement, c'est donc plus que jamais le bon plan !



Les initiatives wallonnes et européennes

Ce constat de surexploitation de la ressource doublé d'un déficit de reboisement après exploitation est pris suffisamment au sérieux par les autorités wallonnes et européennes pour mettre en place et financer différents projets et initiatives pour redynamiser le renouvellement des ressources forestières sur le territoire. Deux projets européens INTERREG (cofinancés par la Région Wallonne et par l'Europe) ont été mis en place et s'intéressent chacun à leur manière à cette problématique du reboisement. Le projet Forêt Pro Bos s'intéresse notamment à la promotion du reboisement et à la formation des propriétaires forestiers tandis que le projet Regiowood s'occupe notamment de tester et vulgariser de nouveaux itinéraires techniques de reboisement, plus économes. Du côté wallon, l'équipe de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée a été renforcée par deux personnes pour mettre en œuvre les projets de travaux groupés de reboisements dans les petites propriétés forestières. Enfin, une prime en province de Luxembourg cofinancée par la province et par la région permet depuis 2013 de stimuler le reboisement dans cette province.



Présentation du projet Forêt Pro Bos et de ses actions en faveur du reboisement

Par Nicolas Dassonville, chargé de projet Forêt Pro Bos à la Société Royale Forestière de Belgique nicolas.dassonville@srfb-kbbm.be – 02 223 09 01

Débuté en octobre 2016 et pour une durée de 4 ans, le projet européen Interreg Forêt Pro Bos regroupe 13 partenaires belges et français de la filière forêt-bois qui ont décidé de travailler ensemble à la mise en place d'actions en faveur d'une gestion forestière durable et d'un approvisionnement en bois local sur la zone transfrontalière du nord de la France (Régions Grand Est et Hauts de France), des provinces wallonnes de Hainaut, Namur et Luxembourg et de Flandre occidentale. Pendant 4 ans, un budget d'un peu plus de 3.500.000 € (cofinancés par les régions 35%, l'Europe 55% et les partenaires 10%) est consacré à ce projet qui vise les thématiques suivantes : évaluation de la ressource ligneuse, encouragement au (re)boisement, sécurisation des accès aux massifs forestiers, incitation des propriétaires forestiers à la gestion durable dynamique, regroupement des propriétaires pour une gestion forestière concertée et information et sensibilisation des acteurs locaux.

En région wallonne, le projet a comme public cible principal, les 89 790 propriétaires forestiers privés qui se partagent 51% de la surface de la forêt wallonne (soit 282 500 des 556 200 ha de la forêt wallonne). Ces derniers constituent un public très hétérogène avec un intérêt et des objectifs très variables pour leur parcelle boisée.

Le déficit de reboisement actuellement constaté trouve son origine dans un certain nombre de freins qui ont été identifiés par les acteurs du projet. Parmi ces freins, le coût de

l'investissement, la crainte des dégâts de gibier, le morcellement important de la propriété privée ou tout simplement une certaine méconnaissance de la forêt de la part de beaucoup de propriétaires. Beaucoup d'entre eux ont en effet hérité d'une parcelle forestière et ne savent comment la valoriser ni même qu'elle est valorisable.

Face à ce besoin important d'information des propriétaires, un **guichet d'information** a été mis sur pied. Il permet de répondre aux questions techniques ou économiques des propriétaires forestiers en matière de reboisement. Il les conseille et les aide à définir un projet pour leur parcelle et les oriente vers les professionnels ad hoc (gestionnaires forestiers, pépiniéristes et entrepreneurs de travaux forestiers) pour la réalisation de ce projet. A ce jour, ce sont près de 48 personnes qui ont pu bénéficier de ce service pour une surface potentiellement reboisée d'environ 115 ha. Ce guichet d'information est contactable par email reboisement@srfb-kbbm.be ou par téléphone **02 223 09 01**).

Une **brochure** présentant les différents acteurs du reboisement en région wallonne a également été réalisée. Elle est consultable en ligne sur le site du projet www.foret-pro-bos.eu/fr/publications/publication/14:quels-partenaires-pour-vos-projet-de-re-boisement

De nombreuses **actions de communication** sont également mises en place par les partenaires du projet pour conscientiser les propriétaires forestiers à l'intérêt du reboisement et de l'investissement forestier en général tant pour eux que pour la société. Ce sont donc des journées thématiques et formations sur le terrain (par exemple une journée consacrée à la sylviculture du peuplier a rassemblé une centaine de personnes en septembre dernier ou une journée consacrée à la gestion de l'équilibre forêt-gibier organisée en octobre a rassemblé également une centaine de personnes) et des conférences qui sont organisées régulièrement. Le calendrier des activités du projet est consultable sur le site www.foret-pro-bos.eu.

Des documents de vulgarisation et fiches techniques seront également réalisés tout au long du projet afin de faciliter la prise de décision des propriétaires forestiers en matière de reboisement et de gestion forestière et de mettre en avant les avantages du reboisement pour le propriétaire forestier et pour la société.

Reboiser, quels intérêts ?

Pour le propriétaire

Un reboisement bien mené constitue pour le propriétaire un investissement à long terme qui peut s'avérer assez rentable. Il permet une diversification judicieuse de ses placements, particulièrement en cette période où les comptes épargne ne rapportent plus grand chose. La gestion d'une forêt constitue aussi pour son propriétaire une activité passionnante et la fierté de participer activement à l'économie locale et à la préservation de l'environnement et du cadre de vie de la population locale.

Pour la société

Le reboisement permet de maintenir l'activité économique de la région. En Wallonie, selon les derniers chiffres de l'OEWB, ce sont 18 328 personnes qui travaillent dans la filière forêt-bois de l'amont (gestionnaires forestiers, pépiniéristes, entrepreneurs...) à l'aval (scieurs, menuisiers...). Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, le reboisement avec des essences productives joue également un rôle primordial. Les jeunes plantations sont en effet des puits de carbone importants et le bois récolté dans ces plantations, une

fois mis en œuvre, continue à stocker le carbone et surtout se substitue dans ses multiples utilisations à des matériaux (béton, acier...) qui présentent un bilan carbone nettement plus défavorable.

En outre, le projet Forêt Pro Bos s'intéresse aux problématiques du morcellement de la propriété forestière privée et de la desserte en forêt qui constituent des freins importants à la mobilisation du bois et au renouvellement des ressources forestières.

Enfin, un autre frein à la gestion forestière de manière générale est l'image parfois négative qu'elle véhicule auprès du grand public qui confond parfois la nécessaire gestion de nos forêts impliquant des coupes raisonnées et suivies d'une régénération et les déboisements massifs constatés dans différentes régions du monde. Les partenaires du projet travaillent donc à des outils de sensibilisation du public concernant la plus-value qu'apporte la gestion durable de nos forêts.

Plus d'informations sur www.foret-pro-bos.eu ou via l'adresse email info@foret-pro-bos.eu

Les travaux groupés de reboisement proposés par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée



Par Vincent Colson, Quentin Vierset et Benoît Tahir, Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (Office économique wallon du bois)

Au service des propriétaires de petites parcelles forestières, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée est un service de l'Office économique wallon du bois. Organisme public et neutre, la **Cellule d'Appui accompagne les propriétaires qui souhaitent reboiser leur parcelle forestière** (propriétés de moins de 5 ha d'un seul tenant), en Région wallonne. L'objectif est d'aider le propriétaire à poser les bons choix dans son projet de reboisement en cherchant à faire réaliser les travaux de plantation avec le meilleur rapport qualité/prix.

Plus globalement, ces actions contribuent également à l'objectif de reconstituer les ressources forestières régionales et contribuent à générer de l'activité économique locale.

Concrètement, la Cellule d'Appui propose un **service tout compris** :

- 1) Réflexion sur le terrain avec les propriétaires concernés sur le reboisement le plus adapté à leurs parcelles et à leurs objectifs (choix des essences, type de préparation de terrain...) ;
- 2) Appels d'offres groupés auprès d'entrepreneurs de travaux forestiers (adjudications sur la base du prix et des garanties de qualité fournies) ;
- 3) Suivi des chantiers (délimitation de la parcelle, vérification de la qualité des plants, réception des travaux...).

Pour renforcer l'action de la Cellule d'Appui et développer davantage ces travaux groupés de reboisement, le Ministre ayant les forêts dans ses attributions a décidé à l'automne 2016 d'octroyer des moyens supplémentaires qui **ont permis l'engagement de deux techniciens forestiers pendant une durée de 3 ans.**

Ce printemps 2017, 30 hectares ont déjà été reboisés. Malgré les conditions de sécheresse que l'on a connues, la reprise a été bonne sur quasiment l'ensemble des parcelles, preuve d'une bonne qualité de plants et d'un savoir-faire des planteurs.

Depuis ce printemps, 6 Communes ont été sensibilisées à cette action en faveur des petits propriétaires forestiers possédant des parcelles à replanter sur le territoire communal (Houffalize – La Roche, Daverdisse, Paliseul, Vielsalm, Stavelot, Malmedy).

Au total, ce ne sont déjà pas moins de **4200 propriétaires qui ont été sensibilisés à la gestion forestière** cette année et **plus de 200 d’entre eux ont bénéficié d’une visite personnalisée** de leurs parcelles.

Pour le printemps prochain, ce sont plus de 50 propriétaires représentant autant d’hectares qui ont déjà sollicité l’avis de la cellule pour reboiser leur parcelle.

La Cellule d’Appui les informe bien évidemment de l’existence des primes à la plantation, lorsqu’ils sont domiciliés en province de Luxembourg.

Des appels d’offres sont actuellement lancés par la Cellule d’Appui auprès des entrepreneurs de travaux forestiers pour la réalisation des travaux ce printemps.

Plus d’informations sur le site www.reboisement.be ou par téléphone : 084/43.03.58

Une prime pour aider les propriétaires forestiers privés !

Par Jérémie Deprez, Chargé de mission chez Ressources Naturelles Développement asbl, j.deprez@rnd.be – 084 32 08 40

L’ASBL RND (Ressources Naturelles Développement) gère la prime provinciale et régionale aux plantations forestières privées active depuis 2013.

Cette prime, à destination des propriétaires forestiers privés domiciliés dans la province de Luxembourg et dont leurs parcelles sont également situées dans la province, couvre l’achat des plants, la plantation et la protection contre les dégâts de gibier à raison d’un forfait d’un montant de 750 € par hectare reboisé en feuillus ou en résineux.

Les formalités sont réduites au minimum : un formulaire simplifié, un extrait de matrice cadastrale et un plan d’accès à la parcelle.

La demande de prime doit impérativement être introduite avant la plantation.

Pour toutes questions : j.deprez@rnd.be ou 084/32.08.40

Le travail du planteur



Par l’Union des Entrepreneurs de Travaux Forestiers de Wallonie, info@unebo.be – 081 31 31 58

A la suite d’une exploitation forestière, deux choix s’offrent au propriétaire forestier pour perpétuer le cycle de la forêt et constituer un nouveau peuplement sur sa parcelle : soit profiter de la régénération naturelle qui s’était installée sous les arbres âgés qui ont été récoltés, soit procéder à la replantation de sa parcelle. Les entrepreneurs de travaux forestiers sont qualifiés tant pour accompagner la régénération naturelle qui demande une certaine technicité que pour préparer et réaliser les plantations. Les entrepreneurs de travaux forestiers jouent donc un rôle crucial dans le cycle forestier. En entamant le processus de renouvellement des parcelles forestières, ils font naître les forêts de demain.

Si le choix du propriétaire se porte sur la plantation, après avoir laissé reposer le sol quelques années (1 à 4 ans) et avoir identifié les différentes espèces qui pourraient convenir sur la station en lien avec le type de sol et le microclimat, les travaux de préparation de terrain et de plantation peuvent commencer.

La préparation de terrain consiste en une remise à nu partielle (endainage, débroussaillage des lignes de plantation) ou complète (tracteur équipé d'un gyrobroyeur) du sol, ce qui permet d'éliminer la végétation adventice concurrente (genêt à balai, ronce, fougère,.....) qui s'est déjà installée et ainsi faciliter la deuxième étape qui consiste en la plantation de manière régulière (écartement constant) des plants forestiers.

L'entrepreneur de travaux forestiers effectuera cette plantation le plus souvent manuellement à l'aide de la houe-hache, de la tarière, de la bêche ou de la canne à planter ou mécaniquement à la minipelle. Un trou est effectué pour chaque plant. Les plants sont soit à racine nue soit en godet (entourée d'une petite motte de terreau).

Pourquoi faire appel à un professionnel pour ce travail ?

L'investissement pour une plantation se situe entre 3000€ et 4000€ (fourniture et main d'œuvre compris) par hectare en fonction de l'espèce choisie et du nombre de plants plantés. Personne ne souhaite voir cet investissement partir en fumée suite à une mauvaise mise en œuvre de la plantation.

Les entrepreneurs de travaux forestiers garantissent un travail de qualité, notamment en acceptant d'appliquer une garantie sur la plantation qui peut aller de 80 à 90% en fonction des espèces plantées. Cela signifie que si des mortalités de plants sont constatées, l'entrepreneur remplacera les plants morts (on parle de regarnissage) jusqu'à 80 à 90% du nombre initial planté. Cette garantie a cependant des clauses restrictives qui permettent de déresponsabiliser le professionnel dans le cas où les facteurs de mortalité sont indépendants de la qualité de son travail : dégâts de gibier ou conditions météorologiques exceptionnelles reconnue par l'IRM par exemple.

A quoi faut-il veiller pour garantir une bonne plantation :

- Achat de plants de qualité auprès d'un pépiniériste garantissant la provenance des graines, l'absence de défauts au niveau des racines et de la tige.... L'entrepreneur peut se charger de passer lui-même la commande auprès d'un pépiniériste.
- Acheminer les plants sur la parcelle à planter dans de bonnes conditions pour éviter le dessèchement des plants : remorque bâchée.
- Maximiser les conditions de conservation des plants lors de la plantation en évitant toute exposition des racines à l'air libre durant le chantier: racines nues protégées dans un sac et humidifiées.
- Respecter les écartements entre les plants et entre les lignes, notamment à l'aide d'un jallonnage. Ceci aura de l'importance à l'avenir pour l'exploitation du peuplement.
- Choisir un sens de plantation adapté aux futures opérations sylvicoles (éclaircies, récolte des bois). Déjà se poser la question de par où sortiront les bois exploités ? Par quel chemin seront-ils sortis de la forêt ?
- Etaler convenablement les racines du plant dans le trou de plantation, pas de racines enroulées !
- Creuser un trou suffisamment profond pour enfouir toutes les racines et permettre une meilleure disponibilité de l'eau et des éléments nutritifs tout en veillant à ne pas enterrer le collet racinaire

- Veiller à un ancrage suffisant du plant grâce à la remise en place de la terre extraite et à un léger tassement de celle-ci.
- Veiller à planter lors de conditions météorologiques adaptées (éviter les périodes de gel et de grande sécheresse)

Après les travaux de plantation à proprement parler, il faudra veiller à effectuer des travaux de dégagement qui permettent d'éliminer la végétation adventice qui se sera à nouveau développée et qui entre en concurrence avec les jeunes plants au niveau de la lumière et des éléments nutritifs. Faute de voir certains plants se retrouver emprisonnés sous la fougère ou la ronce. Quelques années plus tard, s'ensuivront également des tailles de formation permettant de parfaire la rectitude de la future grume.



1. Botte de plants à racines nues protégées par un sac



2. Plantation de plants en godets à la canne à planter

3. Broyeur tracté

4. Mini-pelle préparant le trou de plantation



@ HoutinfoBois



Le projet Regiowood II : Recherches scientifiques et vulgarisation sur les nouveaux itinéraires techniques de renouvellement

Par Charles Vuylsteke, chef de file du projet Regiowood II chez Ressources Naturelles Développement asbl, c.vuylsteke@rnd.be – 084 32 08 50



Les forêts wallonnes et de la Grande Région dans son ensemble se caractérisent par un vieillissement de leurs capitaux ligneux et par une intensification des coupes. De plus, le renouvellement forestier fait face à de nombreuses menaces, tel le changement climatique et les perturbations qu'il engendre, une reprise parfois difficile des plantations, une végétation de blocage envahissante, une pression localisée de la grande faune, des coûts importants de main d'œuvre... Le projet européen Regiowood II (Interreg V A), compte quatre actions opérationnelles menées au profit de la gestion durable des forêts privées dans la Grande Région, l'une d'elle regroupe un ensemble d'acteurs professionnels du secteur, à savoir, l'UCL, le CDAF, RND et la SRFB pour la Belgique, l'INRA et le CNPF pour le versant lorrain et les Landesforsten en Allemagne. Cette action vise à améliorer et innover les itinéraires sylvicoles de renouvellement forestier et à répondre aux problématiques réelles de terrain, afin d'assurer la conduite des régénérations pour une forêt plus résiliente. Pour y parvenir, les partenaires vont tester des nouvelles techniques en forêt, créer un catalogue de bonnes pratiques du renouvellement forestier et installer un réseau de placettes de suivi dans le but d'assurer la formation des forestiers de la Grande Région.

Qui sommes-nous ?

Les partenaires « reboisement » wallons du projet Forêt Pro Bos



www.carah.be/

L'asbl Centre pour l'agronomie et l'agro-industrie de la province de Hainaut (CARAH) offre un large éventail de prestations qui s'étend de la formation à l'expérimentation en passant par la gestion et le contrôle analytique. Au sein de celle-ci le service Forêt Nature Environnement s'intéresse de plus près à l'étude et aux conseils en matière de gestion durable des milieux forestiers et agricoles. Le Carah, via la cellule FNE est notamment très actif dans le conseil reboisement et principalement en populiculture.



SOCIÉTÉ ROYALE
FORESTIÈRE DE BELGIQUE

KONINKLIJKE BELGISCHE
BOSBOUWMAATSCHAPPIJ

www.srfb-kbbm.be/

La Société Royale Forestière de Belgique s'est fixé comme objectif la promotion d'une sylviculture de qualité en forêt privée. Elle assure la formation continue des propriétaires forestiers privés et leur offre des services adaptés (formations, assurance, certification PEFC des forêts privées...), basés sur son expérience de terrain et ses compétences. En matière d'accompagnement du reboisement, elle est l'interlocuteur pour les propriétés de plus de 5 ha.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON | du BOIS

CELLULE d'APPUI
à la PETITE
FORÊT PRIVÉE
Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

www.oewb.be/la-cellule-d-appui-a-la-petite-foret-privée

La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP) est un service de l'Office économique wallon du bois qui propose notamment des travaux groupés de reboisement pour les propriétaires de parcelles de moins de 5 ha.



AWAF asbl

Association pour l'agroforesterie
en Wallonie et à Bruxelles

www.awaf.be/

L'AWAF est une asbl qui vise à défendre et promouvoir l'alliance de l'arbre et du champ : l'agroforesterie. Par des visites, des échanges et groupes de travail, l'AWAF souhaite renforcer la présence de l'agroforesterie dans les pratiques agricoles pour renforcer la multifonctionnalité des agrosystèmes et pérenniser les sols. Dans le cadre du projet Interreg Forêt Pro Bos, l'AWAF peut vous conseiller gratuitement pour créer votre projet agroforestier ou vous orienter vers les professionnels du secteur. Besoin de conseils ?

Planifiez un RDV ou une visite via l'adresse violaine.cappellen@awaf.be

Les autres partenaires du projet Forêt Pro Bos

➤ Versant wallon

hout bois
info

www.houtinfo Bois.be

➤ Versant Flamand

- APB - Aanspreekpunt Privaat Beheer- Natuur & Bos vzw



www.privaatbeheer.be/

- Bosgroep Ijzer & Leie



www.bosgroepen.be/

➤ Versant Français

- Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts de France et Grand Est



www.cnpf.fr/hautsdefrance

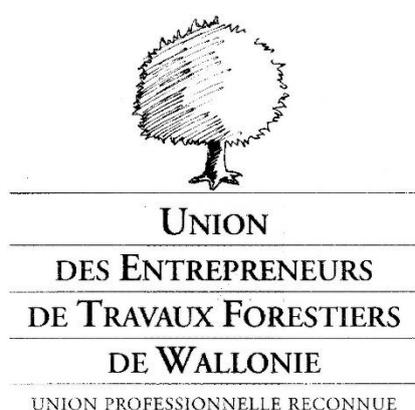
www.cnpf.fr/champagneardenne

- PEFC Champagne-Ardenne et PEFC Nord-Picardie



www.pefc-france.org/categories/presse

Les autres interlocuteurs du reboisement hors projet Forêt Pro bos



www.unebo.be



Les entrepreneurs de l'Union des Entrepreneurs de Travaux Forestiers de Wallonie (UETFV) sont les fondateurs de la forêt de demain. Ils réalisent tous les travaux forestiers sur votre parcelle, de la préparation du terrain, jusqu'à la plantation. Ils s'occupent également par la suite de l'entretien de vos jeunes plantations (dégagement, dépressage, élagage, taille de formation) et de la protection de celles-ci contre le gibier (protections individuelles ou pose de clôtures).

Ressources Naturelles Développement (RND) est le bras armé de la province de Luxembourg. Son rôle est d'apporter de vraies réponses aux industriels comme aux propriétaires de la ressource naturelle en mettant en place des solutions concrètes, comme :

- Des Workshops en Wallonie ou à l'étranger pour nos entreprises pierre ou bois
- Des missions économiques, visites et participations à des salons professionnels
- La gestion de la prime provinciale et régionale aux plantations forestières
- La valorisation touristique des forêts wallonnes

Certaines de ses missions ont été étendues à la Région Wallonne. RND est également chef de file du projet Régiowood II.

Pour toute information complémentaire

Nicolas Dassonville, SRFB, 0477 49 23 09, nicolas.dassonville@srfb-kbbm.be